

Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle

CQP
AESA
Toulouse
2020-2021



PRÉROGATIVES

Le CQP AESA est le premier échelon de la formation professionnelle en escalade. Il permet à ses titulaires d'encadrer contre rémunération, jusqu'à 360h par an, des activités d'escalades sur structures artificielles, tous publics, de la découverte de l'activité jusqu'au premiers niveaux de compétition.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte aux personnes :

- Majeures
- Titulaires du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Disposant d'un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement de l'activité d'au moins de 3 mois
- Justifiant d'une expérience d'encadrement en escalade d'une durée de 50h (expérience d'encadrement en escalade de difficulté obligatoire)
- Et attestant d'un niveau technique.

TEST TECHNIQUE

Réalisation flash de 2 voies sur 3 proposées de niveau 6b, et d'un bloc sur 3 proposés de niveau 5c.
Coût : 80€
Dates : 15 et 16 septembre 2020 sur convocation

SÉLECTION ET POSITIONNEMENT

Cette sélection a pour but de limiter la session à un effectif raisonnable. Le jury se prononcera suite à l'étude du dossier d'inscription du candidat. Le positionnement vise à informer les stagiaires sur l'organisation de la formation et se prononcera sur d'éventuels allègements.

Le positionnement se déroulera du 17 au 18 septembre 2020 à Toulouse sur convocation.

LA FORMATION

Elle se déroule en alternance sur une durée de 6 mois : 161 heures en centre de formation et 105 heures en structure d'accueil, du 5 Octobre 2020 au 26 février 2021.

COÛT DE LA FORMATION

Coût total sans allègement : 2576 €

FINANCEMENT

Prise en charge possible selon votre statut :

- Pour les salariés via votre employeur
- Pour les demandeurs d'emplois via la mission locale, pôle emploi, la région...

Vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre structure d'accueil (club, salle privée, comité territorial, etc...).

BLOCS DE COMPÉTENCES

- **BLOC 1** : Accueil des publics avant, pendant et après la séance.
- **BLOC 2** : Encadrement de séance d'escalade dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et en s'appuyant sur les références fédérales.
- **BLOC 3** : Dynamisation du groupe dans et au-tour de l'activité.
- **BLOC 4** : Intégration de l'activité de l'animateur dans le fonctionnement de la structure.
- **BLOC 5** : Assurer la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

DISPENSES

Le passeport bleu obtenu après le 1er septembre 2011 dispense du test technique. L'initiateur escalade à jour de sa formation continue dispense du bloc 3.

DISPENSES

En fonction de vos diplômes et expériences, vous avez la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

CONTACT ET INSCRIPTION

Service Formation FFME

formation@ffme.fr

8/10 quai de la Marne 75019 Paris

Occitanie - 7 rue André Citroën 31130 BALMA

Plus d'information sur notre site :

<http://occitanie.ffme.fr/>

